

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ du Mercredi 15 Novembre 2006 à Saint Albain à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Saint Albain sous la présidence de Monsieur BERTHAUD Guy, Président.

Tous les délégués étaient présents à l'exception de Mrs GUYONNET et LE GRAND DE MERCEY qui étaient représentés par Mme CHALMANDRIER et Mme MILLON. Mrs PENOT et POURMONET étaient absents. Mr ROBELIN était excusé.

1 – Le compte rendu de la réunion de Conseil de Communauté du 27 Septembre 2006 qui a eu lieu à Montbellet est approuvé à l'unanimité.

2 – Le schéma intercommunal

Mr BERTHAUD a assisté à une réunion relative à la réflexion sur l'évolution de l'intercommunalité en octobre dernier. Pour l'instant, la Préfecture n'adopte pas de position autoritaire. Deux solutions sont possibles, soit la Communauté de Communes reste telle qu'elle existe actuellement, soit elle rejoint la CAMVAL. Le schéma intercommunal prévoit la suppression des 11 syndicats primaires d'électricité mais ne toucherait pas le SYDEL.

3 – Le SCOT

Plusieurs concertations techniques pour un périmètre donné ont été organisées depuis le mois de juillet, elles traitaient :

- 1 des transports et des déplacements,
- 2 de l'urbanisme de l'habitat et de l'étalement urbain
- 2 du développement économique et des zones d'activités.

Une prochaine réunion est prévue pour réaliser la synthèse et mettre en évidence les éléments importants pour la définition d'un périmètre pertinent. Lors de ces rencontres, la DDE apporte des données chiffrées issues notamment de l'INSEE. Le Conseil de Communauté sera réuni afin de délibérer sur son adhésion au SCOT du Mâconnais.

4 – Le Pays Mâconnais

Une réunion a eu lieu à Lugny le 13 novembre 2006 en vue de relancer le Pays Mâconnais. Un deuxième rendez-vous est prévu le 11 décembre 2006 à Cluny pour déterminer le choix des priorités, les structures juridiques possibles et le calendrier. Le Conseil est favorable à l'adhésion à ce Pays.

5 – Le Pays d'Art et d'Histoire

De nouveaux statuts ont été rédigés. Ils sont adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil. Le budget s'élève à 1,50 € par habitant. La Communauté de Communes doit être représentée par vingt-quatre élus (douze titulaires et douze suppléants) à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les membres de cette assemblée sont :

Titulaires :

Mme DREVET, Mr VACANT, Mr GUILLET, Mr BOUDIER, Mr GUYONNET, Mr DUMONT, Mr DESMAIZIERES, Mr GOYARD, Mr CHEVALIER, Mr ROBELIN, Mr POURMONET, Mr DEDIENNE.

Suppléants:

Mme CLEMENT, Mr CAUBET, Mr GUILLOUX, Mr BERTHAUD. Les communes de Viré, Clessé, Saint Albain, Burgy, Grevilly, Saint Gengoux de Scissé et Bissy la Mâconnaise doivent transmettre le nom de leurs suppléants avant le 30 novembre. Mme DREVET et Mr DEDIENNE ont été désignés titulaires au Conseil d'Administration, Mme CLEMENT et Mr BERTHAUD sont suppléants.

6 – La zone artisanale

Le Syndicat Intercommunal du Lotissement d'Activités des Communes de Fleurville et de Viré (SILA), suite à sa dissolution, a transféré son actif et son passif à la Communauté de Communes « Les Côteaux Mâconnais Val de Saône » au 31 décembre 1997. Un acte notarié a été établi en l'Etude de Maître BOURLOUX à Viré.

Des lots ont ensuite été vendus à des particuliers.

Suite à la dissolution de la Communauté de Communes « Les Côteaux Mâconnais Val de Saône » au 31 décembre 2002, sur les conseils de la Préfecture, les propriétés de la Communauté ont été transférées aux communes de Fleurville, Montbellet, Saint Albain et Viré en indivision et proportionnellement à la population totale des Communes. Ces terrains ont été transférés à la nouvelle Communauté de Communes « Mâconnais Val de Saône » pour qu'elle puisse exercer la vocation zone artisanale (délibération du 15 novembre 2002 reçue en Préfecture le 22 novembre). Il n'y a pas eu d'acte notarié.

Ces propriétés sont les suivantes :

A Viré

| | |
|----------------------------|----------------------|
| U 435 hors zone d'activité | 93 m ² |
| U 450 | 1 260 m ² |
| U 494 | 5 661 m ² |
| U 452 | 17 m ² |
| U 511 | 1 715 m ² |
| U 457 délaissé d'autoroute | 1 470 m ² |

A Fleurville

| | |
|----------------------------|-----------------------|
| Z 116 | 16 980 m ² |
| Z 221 | 7 444 m ² |
| Z 342 | 1 190 m ² |
| Z 343 | 22 032 m ² |
| Z 363 délaissé d'autoroute | 3 509 m ² |

Pour que la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône puisse vendre des parcelles à des artisans, il est nécessaire qu'elle soit propriétaire des terrains et qu'un acte notarié entérine ce transfert pour l'euro symbolique. Les communes de Fleurville, Montbellet, Saint Albain et Viré ont déjà transféré leurs parcelles à la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône. Le Conseil de Communauté accepte ce transfert et donne tous pouvoirs au Président pour signer les pièces nécessaires à ce transfert qui sera passé en l'étude de Maître BOURLOUX, Notaire à Viré.

7 – ADECO 71

Mr BERTHAUD et Mme CLEMENT ont rencontré Mr PAUCHARD, chargé de mission. ADECO 71 est une société d'économie mixte pour l'aménagement et le développement économique de Saône et Loire qui accompagne les collectivités et les entreprises dans leur maîtrise d'ouvrage, en définissant le projet et en facilitant les opérations. Elle s'intéresse particulièrement à la réutilisation de bâtiments à des fins économiques. ADECO 71 n'est pas intéressée par l'office de tourisme.

8 – Maison médicale

Monsieur DESMAIZIERES rappelle la difficulté rencontrée par la commune de Lugny

suite au départ du médecin en 2003 pour trouver un remplaçant. Dix huit mois de recherche ont été nécessaires. Il cite les exemples de maisons médicales à Bletterans et à Saint Bonnet de Joux. Financièrement, cela serait une opération blanche. Mr DESMAIZIERES évoque l'évolution du travail dans le milieu médical : besoin de formation permanente, nombre important de femmes, souhait d'une meilleure qualité de vie, travail en équipe. La commune de Lugny et celles des environs porteront ce projet.

9 – Amortissement des biens

La durée d'amortissement des biens par catégorie de matériel a été établie comme suit :

| | |
|---|--------|
| ○ Matériel informatique | 3 ans |
| ○ Matériel électrique | 5 ans |
| ○ Matériel école de musique | 5 ans |
| ○ Matériel de voirie | 6 ans |
| ○ Matériel extérieur Halte Garderie | 8 ans |
| ○ Matériel concernant le tri sélectif des déchets | 10 ans |
| ○ Déchetterie | 20 ans |
| ○ Réseau de voirie | 20 ans |
| ○ Installation de voirie | 20 ans |
| ○ Agencements | 5 ans |
| ○ Sculpture | 20 ans |
| ○ Matériel | 5 ans |

Le Conseil approuve ces durées.

10 – Déchets infectieux

Les professionnels de santé sont responsables des déchets d'activités de soins à risques infectieux qu'ils produisent, de leur production à leur élimination.

En revanche, pour les personnes en auto traitement (diabétiques...), la collectivité peut au besoin, mettre en place des solutions pour l'élimination de ces déchets qui ne doivent pas être mis dans les ordures ménagères. Deux solutions sont envisageables :

- 1 mise en place d'une borne automatique, solution pas adaptée pour la Collectivité,
- 2 installation d'un local en déchetterie où les patients déposent les boîtes qui contiennent leurs déchets (boîtes fournies par leur pharmacie). La collecte et l'incinération sont réalisées par le prestataire en fonction des exigences de la DDASS (traçabilité obligatoire).

11 - Relais

A compter de 2007, Relais ne collectera plus gratuitement le papier qui représente 20 tonnes par an car cette structure fait du déficit. Mr BERTHAUD fait remarquer qu'il est gênant de ne plus recycler les papiers autres que prospectus, journaux, magazines. Les papiers iraient dans les ordures ménagères. Relais propose une convention pour cette collecte pour 2 000 € par an. En revanche, si les papiers sont collectés avec les ordures ménagères le coût par an serait de 3 480,86 €. Les membres du Conseil acceptent de passer une convention avec Relais.

12 – RPI Saint Gengoux de Scissé

Les enfants scolarisés à Saint Gengoux de Scissé (27 enfants) font partie du RPI Saint Gengoux de Scissé– Azé – Saint Maurice de Satonnay. Le SIGAL propose des animations (ateliers théâtre, dessin, bricolage..) après la cantine entre 12 h 30 et 13

h 30 deux fois par semaine. Le coût de ces animations représente environ 1 500 € par an. La commune de Saint Gengoux de Scissé demande à la Communauté de Communes si elle peut prendre en charge cette dépense. Le conseil refuse cette demande car cela est de la compétence de la commune. La Communauté se charge de la garderie périscolaire le matin et le soir seulement.

13 – Accueil des trois communes extérieures au Relais Assistantes

Maternelles

Mr GUILLERAND a envoyé un courrier à la Communauté pour rappeler que la garderie et la halte garderie d'Azé ne participeront plus aux activités mises en place par le SEJ à partir de 2007.

Sophie MENAND, responsable du Relais a été contactée par des assistantes maternelles et des parents des communes d'Azé, Saint Maurice de Satonnay et Péronne pour obtenir des renseignements ou participer à des activités, cela est contraire au ticket de sortie des trois communes. Le Conseil invite ces personnes à se tourner vers leurs municipalités respectives. Une lettre leur sera adressée en ce sens.

14 – Accueil des trois communes au Multi Accueil

Le ticket de sortie précise que les enfants des trois communes extérieures sont accueillis dans les mêmes conditions financières que les autres, cependant, ils ne sont pas prioritaires.

15 – Embauche Michaël RAMALHOSA, création du poste d'animateur

Un poste d'animateur sera créé pour le Service Enfance Jeunesse pour 35 heures hebdomadaire. Michaël RAMALHOSA sera nommé stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2007 au 1^{er} échelon du grade d'animateur. Pour compenser la perte de salaire engendrée par sa nomination, une indemnité compensatrice lui sera versée mensuellement jusqu'à ce qu'il retrouve son salaire.

16 – Modification poste agent d'animation au Multi Accueil et agent d'entretien au RAM et SEJ

A la halte garderie, un poste d'agent d'animation sera porté de 33 heures à 34 heures hebdomadaire et le poste d'agent d'entretien de 2 heures à 1 heure au Relais/SEJ.

17 – Questions diverses

Le Conseil décide de verser l'indemnité d'exercice de mission et l'indemnité d'Administration et de Technicité à Nelly JAZÉ.

Mr BERTHAUD rappelle le départ de Mlle Emeline BOJON, Educatrice de Jeunes Enfants au Multi Accueil, à cette occasion, un pot aura lieu en décembre.

Mme CLEMENT informe le Conseil des nouvelles règles de financement de la CAF : 85 % du financement consacré à l'accueil de l'enfant et 15 % dédié au pilotage d'actions. Ces mesures n'auront pas d'incidences particulières pour la Halte Garderie tandis que ce sera plus difficile pour le Service Enfance Jeunesse.

Un nouveau contrat enfance jeunesse remplacera les contrats existants (il regroupera le contrat enfance et le contrat temps libre). Le Conseil donne l'autorisation au Président pour signer les pièces nécessaires.

Enquête d'opportunité pour la création d'une nouvelle structure : un groupe de travail a réalisé une enquête pour recueillir les attentes et les besoins des parents d'enfants âgés de 2 mois à 6 ans pour la création éventuelle d'une nouvelle structure. Ce questionnaire sera distribué dans les communes aux personnes susceptibles d'être concernées.

Enquêtes personnes âgées : les enquêtes sont en cours de dépouillement.

Le
Président,

Guy
BERTHAUD